

Traité no 2

Le 21 août 1871 -- Chippewas et autres Indiens. Région du centre et du sud-ouest du Manitoba; région sud-est de la Saskatchewan.

Engagements de l'État

Réserves, 160 acres par famille de cinq membres; entretien d'une école dans chaque réserve; réglementation du commerce des spiritueux; services de commissaires chargés du recensement.

Rente

Montant de \$3.00 par tête, porté à \$5.00 en 1875; chefs, \$25.00, sous-chefs, \$15.00; don d'un complet, tous les trois ans, à chacun des chefs et des sous-chefs (ajouté en 1875).

Traité no 3

Le 3 octobre 1873 -- tribus des Saulteux, des Ojibways et autres Indiens. Région à l'extrême sud-ouest de l'Ontario, s'étendant à l'ouest des Grands lacs et petite partie au sud-est du Manitoba. Superficie cédée: 55,000 milles carrés.

Engagements de l'État

Établissement de réserves d'un mille carré au plus par famille de cinq membres, comportant le droit pour le Gouvernement de traiter avec les colons dans les terres de réserves, le droit de vendre ou de louer des terres dans les réserves avec le consentement des Indiens et d'affecter des terres dans les réserves à des fins publiques fédérales, sous réserve du versement d'indemnités pour les améliorations;